



Acte de cautionnement solidaire à durée déterminée

Par Visiteur

Je vais me porter caution pour ma fille pour la location d'un appartement. Il est indiqué la durée du contrat initial: 3 ans + durée du 1er renouvellement: 3 ans, soit durée de l'engagement: 6 ans, le montant limite de l'engagement: 93000 euros. Il est précisé que la résiliation prend effet au terme du contrat de location.....

Ma question: si le locataire quitte l'appartement avant la fin du bail, mon cautionnement cesse-t-il en même temps? Je ne veux pas rester caution pendant 4, 5, 6 ans...

Quelles sont les précautions à prendre?

Merci par avance,

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Ma question: si le locataire quitte l'appartement avant la fin du bail, mon cautionnement cesse-t-il en même temps? Je ne veux pas rester caution pendant 4, 5, 6 ans...

Quelles sont les précautions à prendre?

Bien évidemment puisque vous êtes caution pour la personne qui est le locataire. Lorsque le bail prend fin votre cautionnement prend fin sauf si bien sur votre fille n'est pas la seule locataire.

Cordialement